



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Les règlements ayant pour titre « **Règlement numéro 2016-648 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel** » et « **Règlement numéro 2016-649 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel** » ont été adoptés de la façon suivante :

Avis de motion	19 août 2016
Adoption du projet de règlement	19 août 2016
Avis public annonçant l'adoption prochaine du règlement	7 septembre 2016
Avis public de promulgation	7 octobre 2016

Ces règlements sont présentement déposés à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Les règlements ci-haut énoncés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 7^e jour du mois d'octobre 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 7 octobre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois d'octobre 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier